

**ACCORD DE PARTICIPATION AUX COÛTS DE TIERCES PARTIES  
ENTRE LE GOUVERNEMENT DU DANEMARK (LE DONATEUR) ET  
LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (LE PNUD)**

CONSIDÉRANT que le donateur s'engage par le présent accord à verser des fonds au PNUD au titre de la participation aux coûts aux fins de la réalisation du Projet « Appui au renforcement de la Stabilité au Niger » au Niger

CONSIDÉRANT que le PNUD est prêt à recevoir et à administrer la contribution aux fins de la réalisation du programme/projet;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Niger a été dûment informé de la contribution du donateur au programme/projet;

CONSIDÉRANT que le PNUD désignera un organisme d'exécution ou un partenaire de réalisation pour l'exécution/la réalisation du programme/projet (l'organisme d'exécution/le partenaire de réalisation);

Le PNUD et le donateur sont convenus de ce qui suit :

**Article premier. La Contribution**

1. a) Le donateur versera au PNUD, conformément à l'échéancier ci-dessous, une somme de **40 000 000 DKK**, laquelle sera déposée à :

**UNDP Contributions Account, #36349562  
Citibank, N.A.  
111 Wall Street  
New York, NY  
ABA/ACH Routing Number 021000089  
SWIFT: CITIUS33**

<b>Échéancier des paiements</b>	<b>Somme</b>
15 Décembre 2017	5 000 000 DDK
1er Juin 2018	6 100 000 DDK
1er février 2019	8 000 000 DDK
1er février 2020	8 100 000 DDK
1er février 2021	8 000 000 DDK
1er février 2022	4 800 000 DDK

- b) Le donateur informera le PNUD du versement de la contribution par un message électronique contenant les renseignements relatifs au paiement adressé à : [contributions@undp.org](mailto:contributions@undp.org), en fournissant les données suivantes : nom du donateur, bureau de pays du PNUD, [numéro et intitulé du projet], référence du donateur (le cas échéant). Cette information figurera également dans l'avis de versement à la banque lorsque les fonds seront versés au PNUD.

NK

UNT

2. La valeur du paiement, si celui-ci est effectué dans une devise autre que le dollar des États-Unis, est déterminée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date du paiement. En cas de modification du taux de change opérationnel des Nations Unies avant l'utilisation entière par le PNUD du paiement, la valeur du solde des fonds toujours en sa possession à ce moment-là est ajustée en conséquence. Si, dans un tel cas, une perte de la valeur du solde des fonds est enregistrée, le PNUD en informe le donateur en vue de déterminer si un financement supplémentaire peut être fourni par celui-ci. Si ce financement supplémentaire n'est pas disponible, l'assistance devant être fournie dans le cadre du [programme/projet] peut être réduite, suspendue ou abandonnée par le PNUD.
3. L'échéancier des paiements ci-dessus tient compte du fait que les paiements doivent être effectués avant l'exécution ou la mise en œuvre des activités envisagées. Il peut être modifié pour s'adapter à l'avancement de l'exécution du [programme/projet].
4. Le PNUD accepte et administre la contribution conformément à ses propres règles, règlements, politiques et procédures.
5. Tous les comptes et états financiers doivent être libellés en dollars des États-Unis.

## **Article II. Utilisation de la contribution**

1. L'exercice des responsabilités du PNUD et de l'organisme d'exécution ou du partenaire de réalisation en vertu du présent accord et du descriptif de projet dépend de la réception par le PNUD de la contribution, conformément à l'échéancier des paiements figurant à l'article premier, paragraphe 1, ci-dessus. Le PNUD n'entamera la réalisation des activités qu'une fois reçue la contribution ou la première tranche de celle-ci, selon le cas.
2. Si des augmentations imprévues des dépenses ou engagements sont attendues ou réalisées (qu'elles soient dues à des facteurs inflationnistes, à la fluctuation des taux de change ou à des impondérables), le PNUD soumet au donateur en temps opportun une estimation du financement complémentaire qui sera nécessaire. Le donateur fait tout son possible pour obtenir les fonds supplémentaires requis.
3. Si les paiements visés à l'article premier, paragraphe 1, ci-dessus ne sont pas reçus conformément à l'échéancier des paiements ou si le financement supplémentaire requis conformément au paragraphe 2 ci-dessus ne peut pas être obtenu du donateur ou d'autres sources, l'assistance devant être fournie dans le cadre du programme/projet peut être réduite, suspendue ou terminée par le PNUD.
4. Tout revenu d'intérêt attribuable à la contribution est porté au crédit du compte du PNUD et est utilisé conformément aux procédures standards du PNUD.

## **Article III. Administration et rapports**

1. La gestion et les dépenses du [programme/projet] sont régies par les règles, règlements, politiques et procédures du PNUD et, selon qu'ils sont applicables, les règles, règlements politiques et procédures du partenaire de réalisation.



2. Le PNUD fournit au donateur tous les rapports décrits ci-après conformément aux procédures du PNUD en matière de comptabilité et de rapports.

**2.1 Pour les accords d'un an ou moins :**

- a) Un rapport final résumant les activités du [programme/projet] et les incidences des activités ainsi que les données financières provisoires, émanant du bureau de pays (ou du service compétent du siège dans le cas des projets régionaux ou mondiaux) dans les six mois suivant la date d'achèvement ou de résiliation de l'accord ;
- b) Un état financier annuel certifié au 31 décembre et devant être présenté au plus tard le 30 juin de l'année suivante, émanant du Bureau des finances et de l'administration, Bureau de la gestion du PNUD ;
- c) Un état financier annuel certifié, à l'achèvement du projet devant être présenté au plus tard le 30 juin de l'année suivant la clôture financière du [programme/projet], émanant du Bureau des finances et de l'administration, Bureau de la gestion du PNUD.

**2.2. Pour les accords de plus d'un an :**

- a) Un rapport annuel sur l'état d'avancement du [programme/projet] pour la durée de l'accord, ainsi que le budget approuvé le plus récent, émanant du bureau de pays (ou du service compétent du siège dans le cas des projets régionaux ou mondiaux) ;
- b) Un état financier annuel certifié au 31 décembre de chaque année et devant être présenté au plus tard le 30 juin de l'année suivante, émanant du Bureau des finances et de l'administration, Bureau de la gestion du PNUD ;
- c) Un rapport final résumant les activités du [programme/projet] et les incidences des activités et contenant également les données financières provisoires, émanant du bureau de pays (ou du service compétent du siège dans le cas des projets régionaux ou mondiaux) dans les six mois suivant la date d'achèvement ou de résiliation de l'accord ;
- d) Un état financier annuel certifié à l'achèvement du projet devant être présenté au plus tard le 30 juin de l'année suivant la clôture financière du [programme/projet], émanant du Bureau des finances et de l'administration, Bureau de la gestion du PNUD.

3. Si des circonstances particulières le justifient, le PNUD peut fournir des rapports plus fréquents aux frais du donateur. La nature spécifique et la fréquence de ces rapports sont précisées dans une annexe jointe à l'accord.

**Article IV. Services administratifs et d'appui**

1. Conformément aux décisions, politiques et procédures du Conseil d'administration du PNUD reflétées dans sa Politique de recouvrement des coûts au titre des mécanismes de financement autres que les ressources

UK

UNT

de base, les coûts indirects encourus par les entités du siège et des bureaux de pays du PNUD pour la fourniture de services généraux d'appui administratif seront imputés à la contribution. Pour couvrir ces coûts d'appui administratif, il sera imputé à la contribution une redevance de 8%. En outre, sous réserve qu'ils soient associés sans ambiguïté à ce projet spécifique, tous les coûts directs de mise en œuvre, y compris ceux encourus par le partenaire de réalisation, seront inscrits au budget du [programme/projet] et imputables à un poste budgétaire défini et seront en conséquence supportés par le [programme/projet].

2. Le total des montants inscrits au budget du [programme/projet], additionné des coûts estimés des services d'appui y afférents, ne doit pas dépasser le total des ressources mises à disposition au titre du présent accord et des fonds provenant d'autres sources de financement qui peuvent être mis à la disposition du [programme/projet] pour les coûts du [programme/projet] et pour les coûts d'appui.

### **Article V. Évaluation**

Tous les programmes et projets du PNUD sont évalués en conformité avec la Politique d'évaluation du PNUD. Le PNUD et le Gouvernement du [pays de programme], en consultation avec d'autres parties prenantes, se mettront d'accord sur l'objectif, l'utilisation, le calendrier, les mécanismes de financement et le cadre de référence du programme d'évaluation d'un projet, y compris une évaluation de sa contribution à un résultat recensé dans le Plan d'évaluation. Le PNUD commandera l'évaluation et celle-ci sera effectuée par des évaluateurs externes indépendants.

### **Article VI. Équipement**

La propriété de l'équipement, des fournitures et des autres biens financés à partir de la contribution est assignée au PNUD. Les questions relatives au transfert de la propriété par le PNUD sont déterminées conformément aux politiques et procédures pertinentes du PNUD.

### **Article VII. Audits**

La contribution est soumise exclusivement aux procédures de vérification interne et externe prévues par les règles, règlements financiers, politiques et procédures du PNUD. Si le rapport d'audit annuel du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU fourni au Conseil d'administration du PNUD contient des remarques relatives à la contribution, ces renseignements seront communiqués au donateur par le bureau de pays.

### **Article VIII. Achèvement de l'accord**

1. Le PNUD informe le donateur de l'achèvement de toutes les activités ayant trait au [programme/projet] conformément au descriptif du projet.

2. Nonobstant l'achèvement du [programme/projet], le PNUD conserve le solde inutilisé de la contribution jusqu'à ce que tous les engagements pris et toutes les obligations contractées aux fins de la réalisation du

nk

UNT

[programme/projet] aient été honorés et jusqu'à ce qu'il ait été mis fin méthodiquement aux activités du [programme/projet].

3. Si le solde inutilisé des paiements s'avère insuffisant pour satisfaire à tous les engagements et obligations susmentionnés, le PNUD en informe le donateur et le consulte sur la façon d'y satisfaire.

4. Dans le cas où le projet est achevé conformément au document du projet, tout solde inférieur à 5 000 dollars (cinq mille dollars des États-Unis) et qui n'a pas été déboursé est automatiquement retenu par le PNUD une fois que tous les engagements pris et toutes les obligations contractées ont été honorées. Tout solde supérieur à 5 000 dollars (cinq mille dollars des États-Unis), après qu'il a été satisfait aux engagements et obligations susmentionnés, est liquidé par le PNUD en consultation avec le donateur.

### **Article IX. Résiliation de l'accord**

1. Après consultations entre le donateur, le PNUD et le gouvernement du pays bénéficiaire, et sous réserve que les paiements déjà reçus additionnés aux autres fonds mis à la disposition du [programme/projet] soient suffisants pour faire face à tous les engagements pris et à toutes les obligations contractées aux fins de l'exécution du [programme/projet], le présent accord peut être résilié par le PNUD ou par le donateur. L'accord cesse de produire effet trente (30) jours après que l'une des parties a notifié par écrit à l'autre partie sa décision de le résilier.

2. Nonobstant la résiliation du présent accord en tout ou en partie, le PNUD conserve les paiements inutilisés jusqu'à ce qu'il ait été satisfait aux engagements pris et aux obligations contractées durant l'exécution, en tout ou en partie, du [programme/projet] pour lequel cet accord est résilié, et jusqu'à ce qu'il ait été mis fin méthodiquement aux activités du [programme/projet].

3. Dans le cas où l'accord est résilié avant l'achèvement du projet, tout solde inférieur à 5 000 dollars (cinq mille dollars des États-Unis) qui n'a pas été déboursé est automatiquement retenu par le PNUD une fois que tous les engagements pris et toutes les obligations contractées ont été honorés. Tout solde supérieur à 5 000 dollars (cinq mille dollars des États-Unis), est liquidé par le PNUD en consultation avec le donateur. après qu'il a été satisfait aux engagements et obligations susmentionnés

### **Article X. Notification**

Toute notification ou toute correspondance entre le PNUD et le donateur sera adressée comme suit :

a) Au donateur : **Ambassade Royale du Danemark**

Adresse : **316, Avenue Pr. Joesph Ki-Zerbo**  
**01 BP 1760 Ouagadougou 01**  
**Burkina Faso**

b) Après réception des fonds, le PNUD adressera un courrier électronique au donateur à l'adresse électronique fournie ci-dessous pour confirmer que les fonds déposés ont été reçus par le PNUD.

NK

UNT



Adresse électronique du donateur : [ouaamb@um.dk](mailto:ouaamb@um.dk)

À l'attention de : **Anne-Catherine Legendre**

c) Au PNUD : Nom, Titre : Bintou Djibo, Représentante Résidente

Adresse : **Maison des Nations Unies**  
**BP 11207 Niamey - Niger**  
[bintou.djibo@undp.org](mailto:bintou.djibo@undp.org)  
[Registy.ne@undp.org](mailto:Registy.ne@undp.org)

### Article XI. Amendement de l'accord

Le présent accord peut être amendé au moyen d'un échange de lettres entre le donateur et le PNUD. Les lettres échangées à cette fin font alors partie intégrante du présent accord.

### Article XII. Entrée en vigueur

Le présent accord entre en vigueur lorsqu'il a été signé par les parties concernées, à la date de la dernière signature.

EN FOI DE QUOI les soussignés, à ce dûment autorisés, ont souscrit le présent accord en langue française, en deux exemplaires.

**Pour le donateur - Danemark:**



(Nom) **Madame Ulla Næsby Tawiah**

(Titre) **Ambassadeur**

(Date)

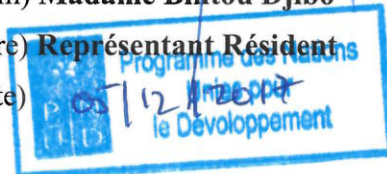
05/12 - 2017

**Pour le Programme des Nations Unies  
pour le Développement - PNUD:**

(Nom) **Madame Bintou Djibo**

(Titre) **Représentant Résident**

(Date)



NK

**Annexe 1**

**COOPERATION BILATERALE**

**ENTRE**

**LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU DANEMARK**

**ET**

**LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)**

**DOCUMENT D'ENGAGEMENT DE DEVELOPPEMENT**

**Appui au renforcement de la stabilité au Niger**

NK

UNF

### Sigles et abréviations

<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AGR</b>	Activités Génératrices de Revenus
<b>ARD</b>	Ambassade Royale du Danemark
<b>AT</b>	Assistance Technique
<b>CNCCAI</b>	Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites
<b>CNDH</b>	Commission Nationale des Droits Humains
<b>CSC</b>	Conseil Supérieur de la Communication
<b>DED</b>	Document d'engagement de développement
<b>DDR</b>	Démobilisation, Désarmement, Réintégration
<b>DIM</b>	Mise en œuvre directe
<b>ED</b>	Engagement de développement
<b>FDS</b>	Forces de défense et de sécurité
<b>GMS</b>	Frais de gestion administrative du PNUD
<b>HACP</b>	Haute Autorité de Consolidation de la Paix
<b>HIMO</b>	Activités à Haute Intensité de Main d'œuvre
<b>IcSP</b>	Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix
<b>IDS</b>	Instrument de stabilité à court terme
<b>JICA</b>	Coopération au développement japonaise
<b>LOA</b>	Lettre d'Accord Annuelle
<b>M-AT/DC</b>	Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
<b>MI/SP/D/AR</b>	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses
<b>NIM</b>	Mise en œuvre nationale
<b>PAEIRA</b>	Plan d'Actions à Impact Economique Rapide à Agadez »
<b>PBSO</b>	Bureau de Consolidation de la Paix
<b>PDC</b>	Plan de Développement Communal
<b>PDES</b>	Programme de Développement Economique et Social
<b>PDR</b>	Plan de Développement Régional
<b>PIA</b>	Plan d'Investissement Annuel
<b>PM</b>	Police municipale
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PTA</b>	Plan de Travail Annuel
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>PV</b>	Procès Verbal



<b>REGARDS</b>	Renforcement de l'engagement communautaire pour la gestion alerte des risques de déstabilisation sociale et sécuritaire
<b>SDDCI</b>	Stratégie de développement durable et de croissance inclusive
<b>SDS</b>	Stratégie pour le Développement et la Sécurité des zones sahélo-sahariennes
<b>TdR</b>	Termes de Référence
<b>UE</b>	Union européenne

NK

## Document d'engagement de développement

Le présent document d'engagement de développement (DED) précise les objectifs et les modalités de gestion de la coopération au développement concernant *L'appui au renforcement de la stabilité au Niger* comme convenu entre les deux parties ci-dessous désignées. Le document d'engagement, ainsi que ses annexes sont annexés à la convention entre les deux parties (Accord de participation aux coûts de tierces parties entre le Gouvernement du Danemark et le Programme des Nations Unies pour le Développement) et constituent une partie intégrante de cette dernière. La documentation citée ci-dessous est fournie à titre indicatif, plusieurs documents clés étant en cours de révision. L'engagement s'inscrit dans le programme thématique *Gouvernance démocratique, stabilité et migration* mis en œuvre dans le cadre du *Programme pays 2017-2022* du Danemark.

### Parties

Les parties sont l'Ambassade Royale de Danemark (ARD) au Burkina Faso et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers son bureau au Niger. Le PNUD sera responsable de gérer l'appui à la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) en tant que partenaire délégué. Une convention tripartite reliant les trois parties engagées dans l'engagement de développement, ARD – PNUD – HACP sera signée en complément du présent accord (Document de Projet no. 00102904 du PNUD)

### Documentation

La Documentation fait référence au présent document ainsi qu'à la documentation en Annexe 2-8, incluant notamment le mode de gestion détaillé de l'engagement de développement (ED) (Annexe 6). A titre indicatif, il est également fait référence aux documents suivants : le *Plan stratégique quinquennal de la HACP 2014-2018* (décembre 2014); le *Plan de développement économique et social 2017-2021* ; le *Programme de pays du PNUD pour le Niger 2014-2018* (Référence ONU DP/DCP/NER/2) et son *Plan d'action* ; les *Plans de développement régionaux 2016-2020* des sept régions du Niger ; et le *Rapport de capitalisation de l'IDS II* (octobre 2016), y compris le rapport principal et ses annexes.

### Contexte

#### **Capitaliser sur un engagement de longue date aux côtés de la HACP**

La Haute autorité à la consolidation de la paix est une institution de mission, rattachée à la présidence de la République d'un Niger. Depuis sa refondation en 2011, suite au retour à la démocratie, la HACP la clé de voute de la réconciliation nationale et du déploiement d'une réponse adaptée et différenciée de l'Etat aux besoins de paix et de développement de l'ensemble des Nigériens. Elle constitue un modèle véritablement national et pionnier des 'architectures de paix'<sup>1</sup> chargées d'accompagner les processus post-conflit.

Elle a bénéficié à ce titre de l'appui de partenaires techniques et financiers (PTF), dont le PNUD et le Danemark, qui ont pris l'engagement dès 2011 d'accompagner ses efforts, d'abord par un appui à son action au service du désarmement, de la démobilisation, de la reconstruction (DDR) et de la réconciliation au nord du Niger, puis par des interventions plus diversifiées au fur et à mesure que son action se déployait dans d'autres régions. Il s'agissait de plus en plus pour la HACP de tenter d'anticiper les menaces à la paix en facilitant l'articulation d'une réponse structurelle et à long terme des administrations nationales, régionales et locales, aux besoins exprimés par les communautés. Grâce, entre autres à un cofinancement du Danemark dans le cadre de l'Instrument de stabilité (IdS) de l'Union européenne (UE), le PNUD a ainsi

---

<sup>1</sup> L'apparition du concept d'"architecture de paix", concomitante à la création de la Commission de consolidation de la paix des Nations unies (2005), est né de la réalisation du fait qu'un accord de paix doit être accompagné, parfois pendant de longues années, de mesures politiques, institutionnelles et de développement économique et social pour être durable. Alors que les 'architectures de paix' sont souvent l'émanation d'efforts extérieurs (Mindanao, Myanmar,...) le déploiement de l'action de la HACP au Niger répond à une volonté véritablement nationale.

appuyé de 2012 à 2014 l'action de la HACP et d'autres acteurs nationaux, régionaux et locaux pour accroître la sécurité des personnes et des biens dans le nord du Niger, aider à l'insertion économique post-conflit des jeunes, et promouvoir les actions de consolidation de la paix au niveau des communautés (projet IDS I). L'engagement du Danemark au côté de la HACP s'est poursuivi dans le cadre de l'IDS II (2014-2016) alors que son action se déployait dans les régions à risques ou affectées par l'impact des soubresauts importés des régions voisines du Mali et du Nigéria (Tillabéry, Tahoua, Maradi, Zinder, Diffa). Dans ce cadre, le Danemark a appuyé l'action de la HACP pour renforcer la sécurité communautaire et développer les capacités des institutions régionales et locales impliquées dans la consolidation de la paix, ainsi que son travail d'accompagnement d'autres acteurs engagés dans le renforcement du contrôle des frontières, la promotion des investissements et travaux d'intérêt communautaire (activités 'HIMO', à Haute Intensité de Main d'œuvre), le soutien à l'insertion socioprofessionnelle et aux activités sportives et culturelles des jeunes ('AGR', Activités Génératrices de Revenus) et la promotion de la tolérance et du dialogue intra et inter-religieux<sup>2</sup>. Mises en œuvre dans des régions fortement marquées par la présence de personnes déplacées, de réfugiés et de 'retournés' (Nigériens précédemment expatriés, notamment au Nigéria, mais rentrés à cause du conflit), ces actions se sont souvent inscrites dans la transition entre l'action d'urgence menées par les organismes humanitaires et les actions de développement à plus long terme mise en œuvre au niveau national avec l'appui des PTF.

Le PNUD pour sa part apporte un appui constant à l'action de prévention des conflits et de consolidation de la paix de la HACP dans le cadre de plans de travail annuels (PTA) depuis 2012, ainsi qu'en tant qu'organe de mise en œuvre de projets successifs financés par la coopération japonaise et le Fonds de consolidation de la paix (PBSO). Depuis 2014 ces projets ('JICA I, 2014-2016, 'JICA II' signé en mars 2017, 'REGARDS') sont fortement axés sur le renforcement de la sécurité communautaire, notamment dans les zones frontalières, le rapprochement entre les forces de défense et de sécurité (FDS) et, pour les projets JICA et le PTA 2016, le renforcement des capacités de gestion et de coordination des Gouverneurs à prévenir les crises à travers le mécanisme des postes de commandement mixtes.

Le présent ED est conçu en tirant partie de ces expériences et dans l'intention de capitaliser sur les résultats des appuis antérieurs ainsi que sur ceux de l'UE poursuivis, à la suite de l'IDS, dans le cadre de l'Instrument contribuant à la Paix et à la Stabilité (IcSP) sur la période mi-2016-mi-2017, notamment :

- Les acquis en termes de capacités opérationnelles et de gestion de l'institution, mais des acquis qui restent à renforcer à la fois en termes de connaissances spécialisées, de planification, de mise en œuvre et suivi-évaluation des actions, et d'organisation des services aux fins d'une plus grande efficacité d'intervention ;
- Un potentiel d'orientation stratégique et de mobilisation des acteurs nationaux qui reste à dynamiser au service du déploiement de la réponse structurelle de l'Etat aux besoins de développement et de sécurité des populations, nécessaire pour consolider la paix à long terme ;
- Le succès de certains programmes phares gérés ou parrainés par la HACP pour améliorer la sécurité communautaire à travers notamment le développement des polices municipales (PM) et des initiatives de rapprochement des FDS et des communautés<sup>3</sup> ;
- L'importance, également, du portage politique qu'elle apporte aux activités de type HIMO et AGR (souvent mises en œuvre par des ONG) dans le cadre de la transition humanitaire-développement, ainsi que l'appui technique qu'elle apporte aux collectivités territoriales pour les aider à mieux gérer cette transition ;
- L'expérience acquise et le capital de confiance créé par les actions de la HACP auprès des conseils régionaux et de certaines communes pour les aider à intégrer davantage la prévention des conflits et la consolidation de la paix respectivement dans leurs plans de développement régionaux (PDR) et plans de développement communaux (PDC), dans le cadre plus général du PDES, et en démarrage en 2017, la collaboration avec le Conseil Régional d'Agadez sur la migration;

---

<sup>2</sup> Appui accordé dans le cadre du Programme danois pour la paix et la stabilité dans la région du Sahel (2013-2017).

<sup>3</sup> Voir Annexes 4 et 5.

AK

UNT



- Les jalons posés en termes d'accès à la jeunesse et de réponse à ses besoins immédiats de formation et d'emploi, jalons qu'il faudra consolider par une communication renforcée à l'égard des publics jeunes en même temps qu'une mobilisation accrue de l'action de l'Etat et des PTF sur des projets structurants, car de l'avenir des jeunes dépend non seulement le développement, mais également la paix, la sécurité et la stabilité du pays.

A partir de 2017 l'appui de l'UE à la HACP dans le domaine de la paix et de la sécurité ne transitera plus par des projets, mais se fera à travers l'aide budgétaire, modalité qui devrait permettre de régulariser l'abondement par l'Etat des fonds destinés à ses actions de relèvement. Cependant, un appui de l'UE à la HACP en lien avec la migration, domaine d'intervention relativement nouveau pour cette dernière, sera véhiculée par un projet financé sur le Fonds fiduciaire, Plan d'Actions à Impact Economique Rapide à Agadez (PAIERA) (voir détail ci-dessous).

### ***Insertion de la HACP dans l'action nationale***

Le plan stratégique quinquennal 2014-2018 de la HACP était en cours de révision lors de la préparation du présent ED<sup>4</sup>, et le PDES 2017-2021, dans lequel s'inscrira celui-ci en cours d'élaboration. Si les documents existants ne peuvent pas directement servir de guides de programmation, les fondations demeurent, ainsi que le cadre stratégique constitué par les politiques nationales, notamment la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI) « Niger 2035 », la Stratégie de sécurité et de développement des zones sahélo-sahariennes (SDS), et le mandat propre de la HACP. En outre, les PDR des sept régions du pays, revus en profondeur en 2015<sup>5</sup>, constituent un cadre précis pour l'inscription de ses interventions au niveau du terrain sur la période 2016-2020 et elle s'est approprié une panoplie d'outils de mise en œuvre développés dans le cadre de l'IDS II<sup>6</sup>.

La vision de la HACP, formulée en 2013, de voir à l'horizon d'une décennie un Niger « stable, sûr et réconcilié avec lui-même » repose sur son double mandat de cultiver l'esprit de paix et de dialogue entre les différentes communautés du pays et de mobiliser les efforts – nationaux, locaux, internationaux – de prévention des conflits et consolidation de la paix dans l'intérêt du développement économique et social de tous.<sup>7</sup> Elle travaille à cette fin au centre d'un réseau d'institutions partenaires, dont, en priorité et au quotidien, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses (MI/SP/D/AR), et le Ministère de l'Aménagement du territoire et du développement communautaire (M-AT/DC) qui incarnent ses deux faces, sécurité d'un côté, développement de l'autre. Les délégations régionales du M-AT/DC (DRAT/DC) sont ses correspondants institutionnels au niveau des régions, alors qu'elle travaille étroitement avec les conseils régionaux et les communes dans la mise en œuvre de ses interventions. Elle collabore également sur des actions plus ponctuelles avec la Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites (CNCCAI). Sa synergie d'action reste, par contre, faible avec le Secrétariat de la SDS, et gagnerait à être renforcée, alors que sa collaboration pourrait être développée avec la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) et le Conseil Supérieur de la Communication (CSC), dans un esprit de synergie des ED du Programme thématique.

<sup>4</sup> Révision appuyée par l'IcSP et éclairée par certaines interventions plus ponctuelles de la fondation suisse PeaceNexus.

<sup>5</sup> Cette révision s'est faite grâce à l'appui du PNUD et de la GIZ, avec le soutien de l'IDS II pour intégrer la dimension consolidation de la paix.

<sup>6</sup> Rapport de capitalisation de l'IDS II, octobre 2016, volume I : Rapport principal ; volume II : Liste des documents et outils produits dans le cadre du Programme IDS II.

<sup>7</sup> Décret N°2014-117/PRN du 17 février 2014.

## **Contexte de la politique danoise et de l'engagement du PNUD**

Il s'agit, pour le Danemark comme pour le PNUD, de s'inscrire dans la perspective des objectifs de développement durable (ODD), notamment l'objectif 16 qui fait de la bonne gouvernance, la stabilité et la sécurité un fondement essentiel du développement humain.

**Danemark.** Dans le cadre de son Document de politique pays 2016-2020, le Danemark se propose de « renforcer la stabilité et la paix au Niger et dans la région, de renforcer l'accès aux droits fondamentaux et de réduire l'extrême pauvreté en prêtant une attention toute particulière à la résilience ». Le présent ED contribuera en priorité à la réalisation l'objectif 1 de cette politique, 'Renforcer la stabilité et la paix', qui est au cœur du mandat de la HACP, et indirectement à celle de son objectif 2 'Améliorer l'accès des citoyens ordinaires aux droits fondamentaux' en renforçant la capacité de la HACP d'agir auprès des ministères techniques, des régions et des communes afin qu'ils apportent les réponses appropriées aux demandes politiques, économiques et sociales des citoyens. Le programme est pleinement cohérent avec les priorités de la coopération au développement danoise, lesquelles confirment l'engagement du Danemark dans la lutte contre la pauvreté, notamment en Afrique, tout en mettant un accent nouveau sur la sécurité, tant dans l'intérêt des populations des pays bénéficiaires que du Danemark lui-même<sup>8</sup> et, sur le renforcement de la cohérence entre l'assistance humanitaire et la coopération au développement ainsi que sur la migration:<sup>9</sup>

- Les actions de relèvement de la HACP de type HIMO ou AGR ont précisément pour objet de faciliter la transition entre l'action d'urgence et le redémarrage d'une activité économique et d'une vie sociale régulières;
- Si la migration n'entre pas directement dans le mandat de la HACP (d'autres institutions en ont la responsabilité au niveau national), elle est prise en compte dans son action là où les difficultés de gestion des phénomènes migratoires peuvent avoir des conséquences sur la paix et la sécurité. C'est notamment le cas au niveau de la région d'Agadez, où son action se déploiera à partir de mi-2017 dans le cadre du « Plan d'Actions à Impact Economique Rapide à Agadez » (PAIERA). Ce Plan, dont elle assure la maîtrise d'ouvrage d'ensemble et une partie de la maîtrise d'œuvre, a pour objectif de répondre aux conséquences socio-économiques déstabilisatrices de la criminalisation de la répression du trafic illicite de migrants par la loi de mai 2015.

L'engagement de développement, enfin, est cohérent avec la Stratégie Sahel de l'Union européenne, sur laquelle s'aligne le Danemark, laquelle oriente les interventions du Fonds pour la paix et la stabilité contribuant à la résolution des conflits, la lutte contre l'extrémisme violent et le crime organisé, renforce la gouvernance du secteur de sécurité et aux initiatives de coopération en matière de sécurité au niveau régional (appui au G5 Sahel).

**PNUD.** L'engagement du PNUD auprès de la HACP est en phase avec son programme pays qui, pour la période 2014-2018, comporte deux priorités, le renforcement de la résilience des populations, et la consolidation de la gouvernance, la paix et la sécurité. A travers cette seconde priorité, le PNUD apporte son appui au renforcement des acteurs étatiques et non étatiques, dont les femmes, les jeunes et la société civile en matière de gouvernance démocratique, administrative, économique, et locale ainsi que de paix et sécurité. C'est à ce titre qu'il met en œuvre les programmes JICA et REGARDS évoqués ci-dessus ainsi que les projets qu'il finance directement à travers les PTA.

## **Objectif et résultats attendus de l'engagement de développement**

L'objectif de l'engagement de développement est d'appuyer les efforts de paix et de sécurité du Niger à travers une action renforcée de la HACP.

---

<sup>8</sup> *The Government's Priorities for the Danish Development Cooperation 2016, Overview of the Development Cooperation Budget 2016-2019*, septembre 2015

<sup>9</sup> *The Government's Priorities for the Danish Development Cooperation 2017, Overview of the Development Cooperation Budget 2017-2020*, août 2016

La valeur ajoutée de l'ED tient à son ambition de renforcer la HACP de manière globale et transversale, alors que d'autres programmes, précédents ou en cours, l'ont renforcée surtout en fonction de leurs propres priorités ou, tout en étant transversaux, ont été de trop petite dimension pour avoir un impact structurel.

Quatre extraits sont attendus :

- **Extrait 1** La HACP a une capacité de pilotage stratégique renforcée des efforts de prévention de conflits et de consolidation de la paix au Niger, dont les impacts déstabilisants de la migration et des déplacements de population;
- **Extrait 2** La HACP démontre une efficacité renforcée dans le pilotage opérationnel des efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix au Niger, dont la gestion des impacts déstabilisants de la migration et des déplacements de population ;
- **Extrait 3** La HACP anticipe et prévient les menaces à la paix avec une efficacité accrue, dont les impacts déstabilisants de la migration et des déplacements de population, tout en renforçant sa capacité d'agir sur les causes des conflits à long terme ;
- **Extrait 4** Les collectivités territoriales (régions, communes) du Niger sont mieux outillées pour assumer leur tâche en matière de prévention des conflits, et de consolidation de la paix, dont la gestion des impacts déstabilisants de la migration et des déplacements de population, grâce à l'action de la HACP.

### Logique de l'engagement de développement

L'engagement est basé sur la théorie du changement suivante :

Si la HACP fait preuve d'une capacité de pilotage stratégique et opérationnelle accrue des efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix, répondant avec une réactivité intensifiée aux menaces immédiates à la paix **tout en** accroissant sa capacité d'agir sur les causes des conflits à long terme, dont les impacts déstabilisants de la migration et des déplacements de population, **et en** permettant aux collectivités territoriales d'être mieux outillées pour assumer leur tâche en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix, **alors** la probabilité des conflits sera réduite et le développement du Niger pourra être assis sur des fondations solides dans l'intérêt économique et social de tous les Nigériens.

Cette théorie du changement est basée sur les hypothèses ci-après :

- L'Etat nigérien continue de considérer la HACP comme une pièce maîtresse de la politique de consolidation pacifique de sa présence et de sa reconnaissance sur l'ensemble de son territoire, lui accordant des moyens proportionnels à l'importance de sa mission ;
- La HACP se montre capable de gérer institutionnellement, techniquement, et financièrement la montée en puissance de sa capacité d'action démontrée par des partenariats de plus en plus nombreux, y compris en prenant appui sur le programme ;
- Des programmes sont entrepris par ailleurs, à travers les efforts propres de l'Etat nigérien, appuyé par les PTF, pour répondre aux besoins de perspectives éducatives et professionnelles des jeunes ;
- La montée des risques sécuritaires dans les pays voisins du Niger ne met pas en jeu les efforts de stabilisation et consolidation de la paix sur le plan national.

La sélection géographique des interventions sera effectuée au moment de la mise en œuvre de l'ED, sur la base d'une sélection de zones de tension potentielles établie par la HACP qui sera examinée dans le cadre des réunions du Comité de pilotage.

### Types d'activités à mener

Un tableau indicatif du type d'activités à mener par extrait figure à l'Annexe 2. L'appui au développement des capacités de la HACP à impulser la réflexion stratégique des autorités nigériennes sur la paix et la sécurité, à mobiliser l'action des ministères techniques en réponse aux demandes des populations et à coordonner les interventions des PTF passera par une assistance technique et un accompagnement lui

AK



permettant d'acquérir un 'savoir-faire' en matière d'organisation, animation, documentation de réunions et suivi décisionnel et, le cas échéant, des formations et la production d'analyses. De même, le renforcement de ses capacités de gestion opérationnelle, contractuelle et financière passera par une assistance technique et des formations, mais également par un programme « Jeunes Professionnels », des appuis techniques et l'acquisition de petits équipements informatiques lui permettant de mettre en place une architecture documentaire digitale et de développer son site web. Une assistance technique positionnée au niveau régional permettra à la fois de renforcer les capacités des DRP et celles des administrations communales et régionales ; elle servira à assurer la bonne marche et le suivi des actions financées par l'ED au niveau de ces administrations, notamment le développement des polices municipales et la montée en puissance des Commissions/Comités Paix et Sécurité ; enfin elle assurera le relai de la mise en œuvre et le suivi des actions qui seront entreprises par la HACP au titre de l'ED dans les domaines de la prévention et de la gestion des conflits liés aux ressources naturelles, de la meilleure prise en compte des femmes dans le travail de consolidation de la paix, du ciblage de la communication vis-à-vis des populations jeunes tentées par le recours à l'extrémisme violent, du rapprochement entre FDS et populations, de la sensibilisation des FDS aux droits humains, ou encore de la législation relative à la migration et des risques associés à la migration illégale (formations, ateliers, réunions, chantiers fora, etc.). L'assistance technique du niveau régional pourra également servir de relai à la HACP en matière de coordination, supervision ou suivi des activités de type HIMO ou AGR qu'elle mènera sur ses moyens propres ou d'autres projets, dans un esprit de renforcement des synergies. Les administrations territoriales elles-mêmes seront appuyées par une prise en charge initiale des PM (durée suggérée : 15 mois) et un appui à leur équipement, de même que par la fourniture de petit équipement informatique aux Commissions/Comités Paix et Sécurité si nécessaire.

#### **Conformité aux principes OCDE/DAC**

Les activités envisagées à travers l'engagement sont hautement pertinentes tant à l'analyse des conflits au Niger<sup>10</sup> qu'au double mandat de la HACP de cultiver l'esprit de paix et de dialogue entre les communautés du Niger et de mobiliser les efforts au service de la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Elles sont aussi pertinentes au besoin de renforcement de la sécurité communautaire par l'implication des populations, des communes, et du rapprochement entre les FDS et les populations. Elles s'alignent sur les priorités nationales et viennent directement en appui au développement de leurs capacités, capacités d'action propres de la HACP en premier lieu (à travers la formation de ses personnels, l'amélioration de sa gestion institutionnelle, un programme de jeunes professionnels) ; renforcement, ensuite, de l'efficacité de son pilotage stratégique et opérationnel de l'action gouvernementale dans son champ de compétence, de sa capacité à coordonner l'action des PTF (cadre de concertation opérationnel), et de sa capacité à apporter un appui aux institutions nationales (ministères techniques) et autorités régionales et communales ; capacités de ces institutions et autorités elles-mêmes enfin, dont l'ED renforcera l'efficacité dans la mise en œuvre de leurs propres responsabilités (sécurité locale, intégration de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix dans les PDR, PDC et PIA). Par ailleurs, il est à supposer qu'en étant mieux outillées, la HACP, les administrations territoriales et les organes déconcentrés des ministères techniques pourront faire un usage plus efficace des ressources dont ils disposent. L'impact de leurs actions, notamment des actions de développement des ministères techniques et les PIA, devrait en être renforcé. Ceci devrait par répercussion accroître la durabilité de leurs effets sur les causes profondes de l'insécurité au Niger. Le renforcement des capacités de la HACP, par ailleurs, devrait avoir un impact durable sur son aptitude à piloter et appuyer les efforts de stabilisation à long terme du Niger.

Le mode de gestion délégué à travers le PNUD, adopté pour la mise en œuvre de l'ED, comporte, certes, des coûts de transaction financiers et en matière de communication institutionnelle. Le recours à cette modalité paraît cependant nécessaire dans la mesure où la HACP n'a pas encore à ce stade une capacité de mise en œuvre opérationnelle et de gestion qui permette au Danemark de l'appuyer directement, et que la localisation de l'Ambassade à Ouagadougou ne facilite pas un suivi rapproché. Son effet sera

<sup>10</sup> PNUD, *Analyse des facteurs de conflit au Niger*, rapport final, novembre 2014.

cependant largement atténué par le fait que l'essentiel de la gestion se fera en modalité 'NIM' (voir ci-dessous) ; elle permettra en outre une meilleure harmonisation de l'aide du Danemark avec l'ensemble des fonds apportés par le PBSO. De même, la délégation de la gestion de l'appui au PNUD permettra aussi de renforcer les synergies avec l'appui que le Danemark apporte au PNUD au niveau global, dont une partie cible spécifiquement la réponse aux crises et le relèvement dans la région du Sahel, y compris au Niger.

### ***Conformité aux valeurs sous-tendant la coopération au développement danoise***

L'ED est conforme aux valeurs qui sous-tendent la coopération au développement danoise, fondée sur les principes de l'alignement et de l'appropriation nationale et l'approche basée sur les droits humains. En appuyant la HACP, il renforcera une structure centrale de l'Etat, structure dont le fondement est d'assurer le lien entre les objectifs politiques, sécuritaires et de développement au niveau national. Les initiatives de sécurité communautaire qu'il appuiera (polices municipales, dialogue populations-FDS, sensibilisation des FDS sur les droits humains et les droits des migrants) fortifieront les efforts de la HACP pour asseoir la sécurité sur la participation de tous et dans le respect de leurs droits. Le souci de ne pas nuire, inhérent à de nombreuses actions de la HACP dont l'objectif est de faciliter les initiatives sécuritaires de l'Etat tout en évitant que celles-ci aient des conséquences sur sa légitimité aux yeux des citoyens ou ne mettent à mal leurs capacités d'existence économique, sera présent à travers les activités de l'ED impliquant les polices municipales, les FDS, et la politique migratoire. L'appui à l'action de la HACP au niveau des administrations territoriales accroîtra la redevabilité tant des administrations centrales que des régions et des communes vis-à-vis des besoins exprimés par les populations, contribuant à éviter que se créent des poches d'exclusion (mobilisation de l'action gouvernementale, intégration de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix dans les PDR, PDC et PIA, dynamisation des Commissions/Comités de Paix et de Sécurité). Les efforts de la HACP pour accroître les chances des jeunes et des femmes de contribuer à la consolidation de la paix et lutter contre d'autres formes de discrimination porteuses de conflits seront encouragés (formation des personnels aux thématiques spécifiques, telles que 'femmes et paix', 'conflits et ressources naturelles', renforcement de la capacité de communication vis-à-vis des jeunes), ainsi que ses initiatives de lutte contre l'intolérance (promotion des initiatives en matière de dialogue inter-religieux). L'appui aux initiatives de la HACP pour coordonner l'action des partenaires internationaux en matière de consolidation de la paix (Secrétariat de coordination) renforcera la transparence et la cohésion de l'aide. Contrairement à la plupart des autres appuis, de 18 mois en moyenne, en prévoyant un programme de cinq ans, le Danemark renforcera le potentiel de l'ED à induire un changement à long terme.

### ***Complémentarités***

De par sa conception, l'engagement de développement vise à capitaliser sur les actions antérieures. Sur certains aspects du développement des capacités il prendra le relai immédiat de l'IsCP, dont la date d'achèvement est prévue en juin 2017 et amplifiera certaines des activités engagées par la Fondation PeaceNexus. Dans le domaine du rapport des FDS aux populations et de l'appui aux Commissions/Comités de paix, le PNUD veillera en particulier à la complémentarité avec les projets JICA II et REGARDS, dont il a la gestion, ainsi qu'avec ses propres PTA. La mise en place d'un cadre de coordination des engagements des PTF parmi les actions promues par l'ED assurera la gestion des complémentarités à plus long terme. Il visera également à éviter les goulots d'étranglement potentiels dus à la conjonction d'initiatives des PTF sollicitant la HACP. Dans un avenir à court terme, ceci concernera le projet 'Jeunesse Diffa' de l'AFD visant à développer les opportunités de formation pour les jeunes dans la région, dont la HACP sera maître d'œuvre, et le projet PAIERA, dont elle est directement responsable de l'objectif 1 visant à amorcer un dialogue avec les principaux acteurs des filières d'immigration irrégulière, à les sensibiliser sur la politique de l'Etat en la matière et sur les risques liés au trafic, et à étudier les options de reconversion. L'ED pourra appuyer des actions complémentaires ou prendre le relai dans le temps de certaines actions entreprises dans ce cadre. Dans tous les cas, l'ED viendra compléter les efforts nationaux facilités, comme on l'a indiqué plus haut, par la décision de l'UE d'appuyer la HACP à travers le budget de l'Etat à partir de 2017.

## Cadre de résultats

L'ARD fondera son soutien effectif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'engagement tel qu'il est décrit dans la documentation. Les deux parties ont convenu de mesurer les progrès accomplis par les indicateurs d'effet direct et extrants clés suivants, développés dans le cadre d'une approche participative avec la HACP, en tenant compte des indicateurs existants :

<b>Effet direct</b>		<b>Efficacité accrue de la HACP à mobiliser les efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix dans l'intérêt du développement économique et social de tous les Nigériens</b>	
Indicateur 1 d'effet direct		Nombre de conflits inter-communautaires dans les communes touchées par l'intervention de la HACP	
Référence de base	Année	2017	A établir sur la base des indicateurs relatifs à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix des Plans d'Investissement Annuels (PIA) 2016 des PDC et des PDR
Cible	Année	2021	Réduction de 40%
Indicateur 2 d'effet direct		Nombre de jeunes hommes/femmes de 15-25 ans ayant une occupation (emploi, études, petits travaux) au moins à 50% de temps dans les communes touchées par l'intervention de la HACP	
Référence de base	Année	2017	A renseigner sur la base des situations socio-économiques des collectivités territoriales des communes ou régions concernées (méthode et indicateurs définis par le MIN AT/DC)
Cible	Année	2021	Augmentation de 30%

<b>Extrant 1</b>		<b>La HACP a une capacité de pilotage stratégique renforcée des efforts de prévention de conflits et de consolidation de la paix au Niger, dont les impacts déstabilisants de la migration et des déplacements de population</b>	
Indicateur 1 d'extrant 1		Organisation de réunions régulières avec les ministères techniques documentées par des dossiers préparatoires, des conclusions décisionnelles et des documents de suivi	
Référence de base	Année	2017	Réunions irrégulières, absence de conclusions décisionnelles et de document de suivi
		2018	Réunions régulières avec 50% des ministères techniques concernés documentées par des conclusions décisionnelles
		2019	Réunions régulières avec 80% des ministères techniques concernés et preuves de suivi au niveau régional/local des décisions prises au niveau central dans 50% des cas
		2020	Réunions régulières avec 100% des ministères techniques concernés et preuves de suivi au niveau régional/local des décisions prises au niveau central dans 80% des cas
Cible	Année	2021	Réunions régulières avec 100% des ministères techniques concernés et preuves de suivi au niveau régional/local des décisions prises au niveau central dans 100% des cas
Indicateur 2 d'extrant 1		Existence d'un cadre de concertation fonctionnel avec les PTF géré par la HACP	
Référence de base	Année	2017	Secrétariat de coordination en création ; absence de réunions régulières
Cible	Année	2018	Réunions documentées et régulières d'échanges d'informations entre la HACP et les PTF
Cible	Année	2019	Réunions documentées et régulières démontrant une capacité de coordination de l'appui des PTF à l'action propre de la HACP
Cible	Année	2020	Réunions documentées et régulières d'échanges d'informations sur l'ensemble de l'action des PTF contribuant à la consolidation de la paix au Niger
Cible	Année	2021	Réunions documentées et régulières démontrant une capacité d'orientation de l'ensemble de l'action des PTF contribuant à la consolidation de la paix au Niger



<b>Extrant 2</b>		<b>La HACP démontre une efficacité renforcée dans le pilotage opérationnel des efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix au Niger, dont les impacts déstabilisants de la migration et des déplacements de population</b>	
Indicateur 1 d'extrant 2		Existence d'un plan stratégique quinquennal assorti de plans opérationnels annuels accompagnés systématiquement de documents de suivi périodique	
Référence de base	Année	2017	Plan stratégique 2014-2018 révisé (prévu)
		2018	- Taux d'exécution du plan d'action annuel: 60% basé sur le plan stratégique, assorti d'indicateurs précis et détaillant les activités à mettre en œuvre sur budget propre de la HACP et le budget de certains partenaires
		2019	- Taux d'exécution du plan d'action annuel : 65% - Disponibilité du plan stratégique 2019-2023 intégrant les leçons d'expérience de mise en œuvre du plan stratégique 2014-2018 - Plan d'action annuel 2019 basé sur le nouveau plan stratégique, assorti d'indicateurs précis intégrant les activités mises en œuvre sur budget propre de la HACP et sur le budget de certains partenaires ;
		2020	- Plan d'action annuel 2020 assorti d'indicateurs précis intégrant les activités mises en œuvre sur budget propre de la HACP et sur le budget de tous les partenaires - Taux d'exécution du plan d'action annuel 70%
Cible		2021	- Plan d'action annuel assorti d'indicateurs précis intégrant les activités mises en œuvre sur budget propre de la HACP et sur le budget de tous les partenaires - Taux d'exécution du plan d'action annuel 80%
Indicateur 2 d'extrant 2		Performance des Directions Régionales de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaires (DR – AT/CD) dans la coordination de l'action des ministères techniques au niveau du terrain pour répondre aux besoins économiques, sociaux et en matière d'infrastructures dans les zones à risque, déstabilisées par les conflits, ou en relèvement post-conflit	
Référence de base	Année	2017	Réunions de coordination irrégulières ; Documents de planification, de suivi et rapports de mise en œuvre incomplets ou non-existants ; Pas de traçabilité des décisions
		2018	Réunions de coordination régulières ; Système de classement, de suivi des dossiers et d'archivage de la documentation mis en place
		2019	Documentation partielle de suivi de 50% des décisions et projets mis en œuvre
		2020	Documentation complète de suivi des 50% des décisions et projets mis en œuvre et partielle des 50% restants
		2021	Documentation complète de 100% des décisions et projets mis en œuvre

<b>Extrant 3</b>		<b>La HACP anticipe et prévient les menaces à la paix, dont les impacts déstabilisants de la migration et des déplacements de population, avec une efficacité accrue tout en renforçant sa capacité d'agir sur les causes des conflits à long terme, y compris les mouvements migratoires incontrôlés</b>	
Indicateur 1 d'extrant 3		Nombre d'émissions animées par des jeunes et des femmes diffusées par les radios communautaires à l'appui de la communication de la HACP	
Référence de base	Année	2017	1.680 diffusions impliquant 30 radios communautaires (Données HACP 2016)
		2018	2.000 diffusions, 35 radios
		2019	2.500 diffusions, 40 radios
		2020	3.000 diffusions, 45 radios
Cible	Année	2021	3.500 diffusions, 50 radios
Indicateur 2 d'extrant 3		Nombre d'activités conjointes civilo-militaires impliquant les jeunes et les femmes	

NK



Référence de base	Année	2017	33 activités impliquant un minimum de 5.000 personnes (Données HACP 2016)
		2018	35 activités impliquant un minimum de 6.000 personnes (dont 50% jeunes et 30% femmes)
		2019	40 activités impliquant un minimum de 7.000 personnes (dont 60% jeunes et 40% femmes)
		2020	45 activités impliquant un minimum de 7.500 personnes (dont 70% jeunes et 50% femmes)
Cible	Année	2021	50 activités impliquant un minimum de 8.000 personnes (dont 70% jeunes et 50% femmes)
Indicateur 3 d'extrait 3		Nombre de séances de sensibilisation sur les textes de lois et les risques liés à la migration organisées par la HACP auprès de ses publics cibles au niveau régional et local impliquant les jeunes et les femmes	
Référence de base	Année	2017	6 séances de sensibilisation sur les textes de lois liés à la migration
		2018	8 séances incluant sensibilisation sur les textes de lois et sensibilisation croissante sur les risques liés à la migration
		2019	8 séances incluant à part égale sensibilisation sur les textes de lois et sensibilisation sur les risques liés à la migration
		2020	8 séances incluant à part égale sensibilisation sur les textes de lois et sensibilisation sur les risques liés à la migration
Cible	Année	2021	6 séances incluant primordialement sensibilisation sur les risques liés à la migration et secondairement sensibilisation sur les textes de lois
Indicateur 4 d'extrait 2		Comités de dialogue interreligieux (CEDIR) fonctionnels au niveau régional	
Référence de base	Année	2017	CEDIR établis dans 8 régions
		2018	Plan d'actions de 8 CEDIR régionaux établis et exécutés à 30%
		2019	Plan d'actions de 8 CEDIR régionaux exécutés à 40%
		2020	Plan d'actions de 8 CEDIR régionaux exécutés à 60%
		2021	Plan d'actions de 8 CEDIR régionaux exécutés à 80%

<b>Extrait 4</b>		<b>Les collectivités territoriales (régions, communes) sont mieux outillées pour assumer leur tâche en matière de prévention des conflits, de consolidation de la paix, dont les impacts déstabilisants de la migration et des déplacements de population, grâce à l'action de la HACP</b>	
Indicateur 1 d'Extrait 4		Nombre de communes dotées d'une police municipale formée et auto-financée (PM), dont 90% de 18 à 35 ans et 25% de femmes	
Référence de base	Année	2017	38 PM largement fonctionnelles et auto-financées
		2018	Accord du MISP/D/ACR, suite à diagnostic, pour la création de 22 nouvelles PM ; besoins de renforcement des compétences des 38 polices existantes évalués
		2019	22 nouvelles PM recrutées, formées et encadrées ; compétences des 38 PM existantes renforcées
		2020	22 nouvelles PM déployées et auto-financées à 60% ; accord du MISP/D/ACR, suite à diagnostic, pour la création de 22 nouvelles PM
Cible	Année	2021	60 PM totalement fonctionnelles et auto-financées ; 22 nouvelles PM recrutées, formées et encadrées
Indicateur 2 d'extrait 4		Organisation et documentation (agendas, PVs, décisions) de réunions régulières des Commissions Paix et Sécurité rassemblant l'ensemble des parties prenantes	
Référence de base	Année	2017	Réunions régulières de 3 Commissions incluant en moyenne 60 % des parties prenantes



		2018	Réunions régulières de 4 Commissions incluant en moyenne 70 % des parties prenantes
		2019	Réunions régulières de 5 Commissions incluant en moyenne 70 % des parties prenantes
		2020	Réunions régulières de 5 Commissions incluant en moyenne 80 % des parties prenantes
Cible	Année	2021	Réunions régulières de 6 Commissions incluant en moyenne 90 % des parties prenantes
Indicateur 3 d'extrant 4		Nombre de plans d'investissement annuels (PIA) des PDR et PDC incorporant la prévention des conflits et la consolidation de la paix, y compris les actions à mener pour faire face aux impacts socio-économiques déstabilisants de la migration et aux déplacements de population	
Référence de base	Année	2017	6 plans d'investissement annuels (PIA) des PDR et PDC
		2018	8 plans d'investissement annuels (PIA) des PDR et PDC
		2019	9 plans d'investissement annuels (PIA) des PDR et PDC
		2020	10 plans d'investissement annuels (PIA) des PDR et PDC
Cible	Année	2021	12 plans d'investissement annuels (PIA) des PDR et PDC

## Gestion des risques

Facteur de risque	Probabilité	Contexte de l'évaluation	Impact	Contexte de l'évaluation	Réponse au risque	Risque résiduel
<b>Risques liés au programme</b>						
Epuisement des capacités de la HACP à absorber les appuis et à répondre aux attentes multiples allant du relèvement immédiat à la consolidation de la paix à moyen-long terme	Probable	Dans un contexte de besoins accrus en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix au Niger, et sur la base des résultats déjà engrangés, la HACP fait l'objet de propositions d'appui de partenaires de plus en plus nombreux	Majeur	Poursuite parallèle de priorités trop nombreuses, aux dépens de l'efficacité et de l'impact ; risque d'essoufflement de l'institution et de ses personnels	L'ED prévoit un renforcement des capacités notamment en matière de planification stratégique et opérationnelle ainsi qu'un suivi rapproché qui devrait permettre d'identifier les priorités principales et de repérer à temps les risques d'épuisement. Parmi les actions proposées figure aussi la dynamisation du cadre de concertation des partenaires de la HACP, lequel devrait aider à arbitrer les priorités	Mineur
Incapacité ou manque de volonté de l'Etat d'honorer les engagements vis-à-vis de la HACP pris dans le cadre de l'aide budgétaire de l'UE	Peu probable	Comme nombre d'autres institutions, la HACP fait régulièrement l'objet de coupes budgétaires en cours d'année, affectant la conduite de ses actions. Les engagements pris par le gouvernement vis-à-vis de l'UE devraient en principe permettre de garantir la régularité des versements des fonds destinés à ses actions de relèvement. Toutefois, le système n'a pas encore été testé	Majeur	L'action de l'ED doit venir en complément de l'action menée par la HACP sur ses propres ressources. En l'absence de ressources propres, il y a un risque de substitution, qui serait malsain et sans impact en termes de renforcement de capacités et de durabilité de l'action de la HACP.	La réponse à donner est principalement d'ordre politique et consistera en des démarches menées par l'Ambassade, en lien avec le PNUD et avec l'UE, auprès des autorités (ministère des Finances) pour sécuriser la mise à disposition effective des fonds. Sur le plan opérationnel, l'inscription au budget de l'ED de certaines dépenses d'équipement et fonctionnement allégera les difficultés financières de la HACP	Mineur
Carences dans la mise en œuvre	Peu probable	Les capacités de mise en œuvre et de suivi opérationnel, ainsi que	Majeur	Inefficacité de l'usage des ressources de l'ED ; incapacité	L'encadrement procuré par le PNUD permettra d'assurer un suivi-conseil étroit tant en	Mineur

Facteur de risque	Probabilité	Contexte de l'évaluation	Impact	Contexte de l'évaluation	Réponse au risque	Risque résiduel
opérationnelle et dans la gestion financière des activités par la HACP		de gestion financière, de la HACP sont inégales selon les services. Une partie de la mise en œuvre des activités risque de pâtir de ces carences		d'atteindre des résultats tangibles sur le terrain	matière de gestion opérationnelle que financière. Le programme ayant un objectif de renforcement transversal des capacités des personnels, il conduira au fil du temps à une égalisation par le haut des niveaux de performance. Dans l'attente, le renforcement apporté par le programme de Jeunes Professionnels permettra de compenser certains manques	
<b>Risque institutionnel</b>						
Affaiblissement institutionnel de la HACP lié au changement de ses responsables et/ou personnel clé menant à une perte d'efficacité et de légitimité	Peu probable	L'efficacité et l'aura dont dispose la HACP tant auprès des PTF que des bénéficiaires de son action reposent en grande partie sur les personnes qui impulsent ses orientations stratégiques. Une modification de ces orientations, auto-induite ou en raison d'impératifs politiques externes, pourraient nuire à son efficacité et/ou à sa légitimité	Majeur	Perte de légitimité auprès de certains groupes cibles importants. Risque induit pour le Danemark d'être perçu comme cautionnant une institution dont les décisions sont discutables	La réponse à donner est principalement d'ordre politique et consistera en des démarches menées par l'Ambassade, en lien avec le PNUD et d'autres PTF auprès des autorités pour souligner la nécessité que la HACP soit dirigée par des personnes dignes et capables. En dernier recours, suspension de l'ED ou réorientation de l'appui vers d'autres interventions à gérer par le PNUD.	Mineur

## Contributions

Le budget total de l'Engagement est fixé à 40.000.000 DKK. A titre indicatif, un budget détaillé est présenté en Annexe 8, mais les budgets seront adoptés annuellement sur la base de plans d'actions annuels de la HACP. Au moment de la formulation, il n'était pas possible d'établir une contrepartie de l'Etat ou un co-financement d'autres PTF, mais il est attendu que l'appui du Danemark vienne accompagner le plan d'action annuel global de la HACP financé par le budget de l'Etat et de PTF.

Engagement de développement (DKK)	
Extrant 1 : Pilotage stratégique	1.600.000
Extrant 2 : Pilotage opérationnel	7.850.000
Extrant 3 : Prévention des conflits	8.350.000
Extrant 4 : Appui aux collectivités locales	8.700.000
Coûts directs du projet PNUD	8.700.000
Frais de gestion PNUD (GMS, 8%)	2.800.000
Imprévus	2.000.000
<b>Total de l'engagement de développement</b>	<b>40.000.000</b>

## Budget de l'Engagement par année

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total Engagement
Montant (DKK)	5.000.000	6.000.000	8.000.000	8.000.000	8.000.000	5.000.000	40.000.000

AK

UNT



## Gestion administrative<sup>11</sup>

L'ED sera mis en œuvre par une coopération déléguée du Danemark au PNUD. Le mode de gestion choisi est conforme aux contraintes et aux priorités de la politique danoise, ainsi qu'à l'état des rapports existants entre le PNUD et la HACP. Il tient notamment compte de : (i) l'absence de présence permanente du Danemark au Niger, qui ne permet pas un suivi rapproché au quotidien ; (ii) du partenariat stratégique existant de longue date entre le Danemark et le PNUD dans le cadre de l'appui aux efforts internationaux de construction de la paix et d'amélioration de la gouvernance, et du rôle particulier du PNUD en tant que chef de file dans ce secteur au Niger ; et (iii) l'existence d'une collaboration étroite et bien rôdée entre le PNUD et la HACP depuis 2013.

L'ARD signera l'ED avec le PNUD qui sera par la suite son interlocuteur privilégié et rendra compte de sa responsabilité de gestion devant le Danemark. L'ED sera l'objet de l'accord de subvention qui sera également signé entre l'ARD et le PNUD. Le PNUD assurera le pilotage courant de la mise en œuvre des activités de l'ED. Les Extrants seront poursuivis à travers des plans de travail annuels (PTA) qui seront signés entre le PNUD et la HACP. Afin d'assurer au maximum l'alignement de l'ED sur les politiques nationales, l'appropriation de sa mise en œuvre par la HACP, et dans un objectif de renforcement de ses capacités, les interventions envisagées seront conduites dans toute la mesure du possible à travers la modalité de « mise en œuvre nationale (NIM) » du PNUD. Ainsi, conformément à ladite modalité, la HACP rendra compte de sa responsabilité de gestion au PNUD. Une Lettre d'Accord sur les Services d'appui à fournir par le PNUD sera également signée entre le PNUD et la HACP particulièrement en ce qui concerne des engagements financiers élevés ou présentant un degré poussé de complexité administrative et conformément aux engagements pris dans l'ED avec le Danemark.

Compte tenu du volume des activités à mettre en œuvre, et de manière à atteindre une qualité de gestion conforme aux exigences du PNUD et de Danida, il est prévu le recrutement par la HACP sur le budget de l'ED d'un Gestionnaire administratif et financier. Le/la Gestionnaire assurera la coordination de l'élaboration du budget associé à chacun des PTA ainsi que l'élaboration technique des contrats financés par l'ED, préparera les rapports financiers mensuels, apportera un conseil technique aux partenaires de mise en œuvre et à six Assistants techniques (AT) déployés au niveau régional, notamment en ce qui concerne la nature des justificatifs de dépenses à fournir, tiendra la comptabilité des dépenses et s'assurera de la disponibilité de la documentation financière et administrative nécessaire à l'audit annuel.

## Assistance technique

Le renforcement des capacités de la HACP constitue un élément clé de l'engagement de développement étant entendu que la HACP a un rôle stratégique à jouer par rapport à la consolidation de la paix au Niger qui pourrait cependant être optimisé en lui donnant des moyens plus adéquats. En renforçant les capacités de gestion et les capacités techniques de la HACP, il est attendu qu'elle soit en mesure d'améliorer sa performance organisationnelle et de mieux mener à bien ses missions à travers une action cohérente et efficace. Les éléments de renforcement des capacités interviendront sous différentes formes et à différents niveaux allant de l'expertise de court terme à laquelle la HACP fera recours de manière ponctuelle dans le cadre des domaines appuyés à une assistance technique plus permanente ou récurrente.

Le recrutement des AT qui seront déployés au niveau régional et des Jeunes professionnels prévus à l'Extrant 2 répond à un objectif de développement des capacités et de renforcement temporaire des effectifs de la HACP. Il tient compte du fait que la HACP, en tant qu'administration de mission, n'a pas de personnel propre et doit compter sur l'accord des ministères pour la mise à disposition de personnels détachés. Les AT seront chargés de la coordination, de l'appui et du suivi interne des activités de l'engagement de développement impliquant les partenaires régionaux et locaux et les services décentralisés de l'Etat, en lien avec les Extrants 2, 3 et 4. Les Jeunes professionnels sont des jeunes disposant de qualifications techniques, administratives, financières, informatiques ou en lien avec la

---

<sup>11</sup> Les détails de gestion administrative et financière sont précisés à l'Annexe 6.



prévention des conflits qui font défaut à la HACP. Ils constitueront un apport de ressources ponctuel à la HACP en même temps qu'ils acquerront une expérience demandée sur le marché du travail en lien avec la consolidation de la paix. En parallèle au recrutement de ces personnels, la HACP poursuivra ses efforts auprès des ministères afin d'obtenir des renforcements plus permanents.

D'autre part, le PNUD apportera une assistance technique continue à la HACP en fonction des besoins spécifiques identifiés en lien avec la gestion de l'appui du programme (planification, exécution, suivi, rapportage des activités et des ressources financières) et les capacités techniques en mettant notamment à profit les apprentissages et bonnes pratiques au niveau global.

En complément, un conseiller technique Danida (voir TDR en annexe 7) sera mis à la disposition de la HACP pour apporter un accompagnement de long terme, mais sous une forme itérative avec une présence partielle auprès de la HACP. L'accompagnement consistera notamment à apporter des conseils techniques dans des domaines tels que la gestion et la planification stratégique, le développement organisationnel et des thématiques centrales en lien avec la consolidation de la paix. Les conseils techniques fournis viseront à renforcer les capacités institutionnelles de la HACP sans être délimités aux appuis spécifiques du Danemark. Le conseiller technique n'aura pas de responsabilité de gestion de l'appui du Danemark, celle-ci étant déléguée au PNUD. Par ailleurs, le conseiller technique ne jouera aucun rôle institutionnel formel entre la HACP et le Danemark. Le recrutement et la gestion du conseiller technique relève de l'ARD en accord avec le Comité de pilotage de l'engagement de développement. Les plans de travail annuels du conseiller technique relatifs à son appui à la HACP seront notamment présentés et approuvés lors des réunions de Comité de pilotage.

## **Responsabilités**

### *Responsabilités du PNUD*

Le PNUD remplira les principales tâches suivantes :

- appui-conseil à la HACP en matière de préparation technique et financière des PTA annuels ;
- appui-conseil en vue du développement des capacités des personnels de la HACP ;
- suivi-évaluation régulier de la mise en œuvre des activités en fonction des programmes et indicateurs retenus y compris une mission de suivi-évaluation/capitalisation par an;
- appui-conseil à la HACP en matière de gestion financière, vérification et approbation des rapports financiers soumis par la HACP ;
- assurance qualité des rapports narratifs de la HACP et approbation de ces rapports ;
- transmission de rapports narratifs et financiers semestriels à l'ARD ;
- vérifications ponctuelles afin d'assurer que les ressources mises à la disposition de la HACP sont utilisées dans le respect des règles et des procédures ;
- réalisation chaque année d'un audit des dépenses effectuées par la HACP ;
- réalisation d'une évaluation externe et indépendante de l'ED/le projet au cours de sa dernière année d'exécution.

### *Responsabilités du Danemark*

Le Danemark, à travers l'ARD, assure le dialogue politique et stratégique vis-à-vis des autorités nigériennes de l'ED. Cette responsabilité pourra être partagée avec le PNUD. En outre, l'ARD :

- facilite la mise en œuvre de l'ED par un dialogue continu avec le PNUD et la HACP ;
- assure le décaissement régulier des fonds de l'ED au PNUD ;
- examine et approuve les rapports narratifs et les états financiers semestriels ;
- prévoit et oriente toute mission de monitoring ou évaluation externe qui pourrait être diligentée par le Siège ;
- veille à la synergie des actions de l'ED et des autres ED du Programme thématique ;

- recrute et gère le contrat d'un conseiller technique mis à la disposition de la HACP à temps partiel en accord avec le PNUD et la HACP.

#### *Responsabilités de la HACP*

La HACP remplira les principales tâches suivantes :

- préparation technique et financière des PTA annuels avec l'appui du PNUD ;
- recrutement et gestion du personnel financé à son service ;
- mise en œuvre des activités conformément aux plans de travail annuel validés ;
- mobilisation des services des institutions nationales, régionales et locales partenaires aux fins de la mise en œuvre du programme ;
- apporter aux partenaires régionaux et locaux tout l'appui nécessaire à la mise en œuvre des activités les concernant (Extrant 4 en particulier) ;
- effectuer des missions de suivi régulier sur le terrain de manière à vérifier la matérialité et la qualité des appuis apportés dans le cadre des activités de l'ED ;
- gestion financière, élaboration et soumission des rapports financiers mensuels au PNUD avec l'appui du Gestionnaire administratif et financier ;
- élaboration et soumission des rapports narratifs trimestriels au PNUD avec l'appui des AT déployés au niveau régional et des Jeunes professionnels ;
- assurer la comptabilité des dépenses et rendre disponible la documentation financière et administrative nécessaire à l'audit annuel ;

#### **Gestion financière**

Les modalités de gestion financières choisies visent à fournir au Danemark les garanties nécessaires quant à l'efficacité et la transparence d'usage de ses fonds ainsi qu'à permettre le flux continu des actions tout en respectant les procédures PNUD en vigueur. Elles sont décrites en détail à l'Annexe 6 et prévoient notamment :

- le transfert des fonds du Danemark au PNUD en un virement annuel qui sera effectué , suite à l'approbation du plan de travail annuel ;
- un transfert trimestriel des fonds du PNUD à la HACP sur la base du plan d'action trimestriel et conformément au plan de travail annuel, pour autant que 80% du montant de l'avance précédente ait été consommé ou dès que ce niveau de consommation est atteint, sur la base des rapports financiers mensuels de la HACP ;
- la fourniture d'un rapport financier mensuel et d'un rapport narratif trimestriel de la HACP au PNUD ;
- la fourniture par le PNUD à l'ARD d'un rapport technique semestriel de mise en œuvre et d'un état financier les 15 Juillet et 15 Janvier concernant l'année d'exécution en cours. Un rapport narratif de progrès annuel sera également fourni au 31 Mars de chaque année à partir de 2019, couvrant l'année précédente de mise en œuvre."

#### **Audits**

Le PNUD effectuera au début de chaque année un audit des dépenses du PTA de l'année précédente. La HACP sera responsable de la planification et de la réalisation des audits des dépenses effectuées au titre de l'ED par les collectivités territoriales bénéficiaires de ses appuis, le PNUD lui apportant un appui technique à cet effet.

Le Ministère des Affaires étrangères du Danemark pourra faire effectuer tout audit qu'il jugera nécessaire de l'ED, du programme thématique, ou du Programme Pays dans son ensemble.

## Suivi et évaluation

Les parties prenantes ont convenu de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ED par les moyens suivants :

- Le PNUD sera chargé de la réalisation d'une étude de référence dans la phase de démarrage afin d'avoir des données de nature quantitative et qualitative par rapport aux interventions de la HACP au niveau national, régional et local;
- Le PNUD veillera à ce que la HACP procède avec régularité au suivi-évaluation interne de la mise en œuvre du programme sur la base des indicateurs et des cibles annuelles définis dans les PTA. Les rapports trimestriels de la HACP incluront le détail de la mesure des progrès, des difficultés rencontrées et des mesures prises pour les surmonter;
- Le PNUD mettra en place un système de suivi externe composé d'une série d'outils et d'un calendrier lui permettant de rendre compte avec fiabilité et régularité de la traçabilité, des effets et des impacts de l'ED. Les rapports de suivi seront transmis à l'Ambassade du Danemark ;
- Les rapports semestriels du PNUD incluront le détail de la mesure des progrès ainsi qu'une analyse des difficultés rencontrées et des recommandations quant aux moyens de les surmonter ;
- Le PNUD veillera à la capitalisation des résultats en effectuant des missions de suivi-évaluation et capitalisation sur une base annuelle et appuyant l'organisation par la HACP de deux réunions de suivi et de capitalisation, l'une à mi-parcours (au cours de la troisième année d'exécution), l'autre en fin de période de mise en œuvre, rassemblant les principales parties prenantes aux activités de l'ED. Une mission de capitalisation pourra également être effectuée au cours de la dernière année de mise en œuvre de l'ED ;
- Une revue à mi-parcours du Programme Pays sera conduite par le Ministère des Affaires Etrangères du Danemark et inclura tous les ED du Programme Pays ;
- Le PNUD procédera à une évaluation externe et indépendante du projet au cours de sa dernière année d'exécution ;
- L'ARD recrutera une équipe chargée de l'appui au suivi stratégique du programme thématique, notamment afin de produire des rapports d'avancement annuel consolidés à l'Ambassade du Danemark, y compris des « récits de changement » illustrant les changements produits à travers l'appui du programme. Elle sera également responsable de tester régulièrement les hypothèses sous-jacentes à la théorie du changement ;
- L'ARD se réserve le droit d'effectuer d'autres missions de monitoring et d'évaluation de l'ED en concertation avec le PNUD et la HACP.

## Comité de pilotage

Un Comité de pilotage tripartite Danida-PNUD-HACP sera créé pour accompagner au niveau stratégique la mise en œuvre de l'ED. Le Comité se réunira une fois par semestre afin d'assurer la bonne marche du programme. Il approuvera les plans de travail annuels et budgets associés, fera le bilan des actions réalisées et de leur gestion, décidera si besoin des réorientations nécessaires ainsi que des réallocations éventuelles de fonds entre les grandes lignes budgétaires de l'ED, en tenant compte des leçons apprises et de l'évolution du contexte. Des réunions extraordinaires pourront être convoquées autant que de besoin.

Le Ministère des Finances et les principaux partenaires institutionnels de la HACP, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la décentralisation et des affaires coutumières et religieuses (MI/SP/D/AR) et le Ministère de l'Aménagement du territoire et du développement communautaire (MIN AT/DC) seront invités à participer aux réunions en tant qu'observateurs. D'autres acteurs nationaux ou régionaux, ou certains PTF, pourront être invités au cas par cas.

Le Comité sera co-présidé par la HACP et le PNUD. Le PNUD assurera le secrétariat du Comité de pilotage (convocation des réunions, préparation des agendas et de la documentation, rédaction et circulation des PV, suivi de la mise en œuvre des conclusions).

AK

## Visibilité

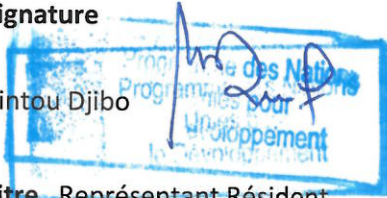
Le PNUD veillera à assurer la visibilité des trois partenaires dans chacune des activités appuyées par l'ED en précisant qu'il est mis en œuvre par la HACP, financée par le Danemark, et supervisé par le PNUD.

## Signatures

Signature

Bintou Djibo

Titre Représentant Résident



Signature

Ulla Næsby Tawiah

Titre Ambassadeur



Date

05/12/2017

Date

05/12 - 2017

## Annexes de l'Engagement de Développement

**Annexe 2** : Type d'activités à mettre en œuvre et intrants à prévoir par extrant

**Annexe 3** : Note sur l'appui de la HACP aux collectivités territoriales

**Annexe 4** : Note sur l'expérience de la HACP à l'appui de la création des polices municipales

**Annexe 5** : Note sur les Commissions/Comités Paix Sécurité

**Annexe 6** : Mode de gestion détaillé

**Annexe 7** : Termes de référence du Conseiller Technique Danida

**Annexe 8** : Budget détaillé (indicatif)

NE